



## Plainte pour dénonciaion calomnieuse et menaces de mort

Par **titoune**, le **13/11/2015** à **12:37**

Bonjour,rnrnrnIl y a 10 mois, j'ai porté plainte contre une personne ( ma voisine) qui m'accusait d'avoir empoisonné son chat pour dénonciation calomnieuse. En effet, au moment ou son chat aurait été empoisonné, je n'étais pas dans la région. A mon retour, cette personne m'a menacé de mort devant témoin. J'ai également été convoqué à la gendarmerie suite à sa plainte. Cette plainte a été classé sans suite puisque je n'étais pas là au moment des faits qui m'était reprochés. Les gendarmes ont pris ma plainte pour dénonciation calomnieuse mais ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire pour les menaces de mort car pour eux ce n'est que des paroles. A ce jour, je n'ai aucune nouvelle de ma plainte et ma voisine a renouvelé ses menaces. Que faire ?

Par **alterego**, le **13/11/2015** à **13:01**

Bonjour,rnrnSi ce n'est déjà fait, ce sera probablement un classement sans suite là aussi.rnrnL'une comme l'autre ne devez pas avoir beaucoup de soucis.

Par **titoune**, le **13/11/2015** à **13:23**

Bonjour,rnrndétrompez-vous. Cette personne me cause du souci. Je me demande toujours ce qu'elle va bien pouvoir inventé. Croyez-vous que ce soit amusant d'être convoqué à la gendarmerie pour ces mensonges ?

Par **alterego**, le **13/11/2015 à 13:50**

Que vous soyez mutuellement réceptives et réactives aux dires et actions de l'autre est une chose.  
Vous avez porté plainte, elle a porté plainte, vous avez à nouveau porté plainte... vous avez été entendues dans le cadre de celles-ci... Procureur et Gendarmerie n'ont que ça à faire, peut être ?  
Ne pensez-vous pas que la Justice soit suffisamment encombrée pour l'encombrer davantage avec vos histoires sans queue ni tête d'un niveau caniveau ?  
Ignorez-vous et vous vous en porterez mieux l'une et l'autre et élevez le niveau de vos échanges.  
Cordialement

Par **titoune**, le **13/11/2015 à 13:58**

Bonjour,  
je n'ai pas porté la première. C'est elle. Vous qualifiez cette histoire d'un niveau caniveau. Je peux le concevoir. Mais sachez que certaines accusations mensongères peuvent faire énormément de mal. Certaines personnes ont déjà eu de gros problèmes suite à la calomnie.

Par **alterego**, le **13/11/2015 à 14:35**

Tout à fait d'accord, en conséquence, consultez votre avocat qui pourrait par un courrier (simple suggestion), dans un premier temps, la ramener à la raison et/ou la mettre en position plus inconfortable en cas de suite judiciaire si elle persistait. Le litige perdrait aussi le niveau qu'il inspire et serait davantage pris au sérieux.  
Tel que vous avez agi, l'une et l'autre, vous ne sortirez jamais de cette histoire, ce qui n'en doutons pas n'est pas votre souhait.

Par **Visiteur**, le **01/05/2016 à 19:46**

Lorsqu'elle vous menace, il faudrait qu'il y ait un témoin, d'accord pour en faire état auprès des instances policières...  
Bien à vous